

# REGLEMENT INTERIEUR (Mise à jour le 01/03/2025)



## 1 - ACCUEIL

Toute l'équipe du centre sportif du Gard est heureuse de vous recevoir. Le fonctionnement du centre vous est transmis via le livret numérique téléchargeable sur nos supports de communication. A votre arrivée vous sera remis un dossier d'accueil constitué de l'état des lieux à nous restituer le jour même et d'une enquête de satisfaction à nous remettre en fin de séjour. Le personnel se tient à votre disposition pour répondre à vos demandes quotidiennes. Les horaires d'ouverture sont affichés à l'accueil.

## 2 - ENTRETIEN DES LOCAUX

Une société de nettoyage assure l'entretien des parties communes du centre durant tout votre séjour : couloirs, sanitaires partagés, salle de restaurant, salles d'activités, salle d'animation, etc. Nous vous demandons d'éviter de circuler dans ces espaces pendant le nettoyage afin de maintenir les locaux en bon état de propreté.

L'entretien des chambres reste à votre charge sauf si l'option est prévue dans la réservation. Un kit ménage composé de balais, pelles et produits d'entretien est à votre disposition dans la chambre du responsable de groupe. Les chambres multiples possèdent une petite poubelle qui doit être placée le matin dans le couloir de l'hébergement indiquant ainsi qu'elle doit être vidée. Il est interdit de stocker des denrées alimentaires et de manger dans les chambres.

Dans le cas où votre séjour est supérieur à 12 nuits, les chambres sont nettoyées par une entreprise de nettoyage à mi-séjour. Pour ce faire, nous vous demandons de ne rien laisser sous les lits et sur les lavabos.

## 3-BUANDERIE-LINGERIE

Nous fournissons les draps et les couvertures. Le changement des draps est réalisé en milieu de séjour pour les séjours supérieurs à 12 nuits. Concernant votre linge personnel, vous disposez d'une buanderie avec lave linge et sèche linge en accès libre qui fonctionnent avec des jetons vendus à l'accueil.

## 4 – RESTAURATION ET ESPACES PARTAGES

Les clients et le personnel du centre sportif du Gard doivent être respectés. Les locaux, le mobilier et la nourriture doivent être utilisés à bon escient. Chaque client doit veiller au respect des espaces communs. Tout besoin d'espaces privatifs pour l'organisation d'apéritifs ou autres moments festifs doit être signalé au moment de la réservation.

Sauf autorisation expresse de la direction, la consommation de boissons et de denrées alimentaires extérieures est interdite dans le centre sportif du Gard. Il est interdit de sortir de la nourriture et des boissons du restaurant (à l'exception des pique-niques). Dans la limite de nos stocks disponibles, il est possible de commander des pique-niques 48 h avant.

Aucune consommation d'alcool n'est tolérée en dehors des espaces de restauration aux heures des repas. La consommation d'alcool est interdite pour les mineurs. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. L'équipe se réserve le droit de ne pas servir une personne en état d'ébriété.

Les menus proposés ne tiennent pas compte de régimes alimentaires particuliers sauf si le responsable de groupe en a fait la déclaration auprès de l'accueil au moment de la préparation de son séjour. La prise en charge des P.A.I. (Plan d'Accueil Individualisé) s'effectue uniquement sur justificatif daté de l'année scolaire en cours et validé par un allergologue. La gestion des P.A.I. incombe exclusivement à son encadrement. Le centre sportif du Gard ne pourrait être tenu responsable en cas de non-respect de ce P.A.I. et d'accident lié à ce dernier.

L'accès au restaurant est autorisé uniquement aux horaires des repas affichés à l'entrée et à la condition d'avoir une tenue vestimentaire correcte (vêtements décents et chaussures propres qui n'occasionnent pas de troubles) et veiller à son hygiène corporelle. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte. L'accès en cuisine est strictement réservé aux personnes habilitées conformément aux règles d'hygiène et de sécurité en vigueur (HACCP).

Le centre sportif du Gard se réserve le droit de signaler au responsable de groupe un gaspillage alimentaire excessif ou des incivilités dans nos espaces communs. Après chaque repas, il est demandé de desservir son plateau, de trier ses déchets et de placer vaisselle et couverts à l'endroit prévu à cet effet.

## 5 – NUISANCES SONORES

Il convient d'éviter les chants et les cris au moment des repas pris en extérieur ainsi que l'utilisation des appareils sonores hors des bâtiments, sauf accord préalable de la direction. Avant 7h30 et après 22h00, les personnes sont priées d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les fermetures de portes et de fenêtres doivent être aussi discrètes que possible. Le centre sportif du Gard assure la tranquillité de ses clients entre 23h00 et 7h00 où le silence doit être total.

## 6 - INSTALLATIONS SPORTIVES

Les installations sportives du centre sont accessibles uniquement sur réservation hormis le city stade et le beach volley. L'accès aux installations indoor n'est autorisé qu'avec des chaussures propres et des semelles qui ne marquent pas le sol. Le mur d'escalade est accessible seulement avec un accompagnateur diplômé.

## 7 - MATERIEL EDUCATIF ET DE LOISIRS

Sous la responsabilité d'un adulte pour les groupes de mineurs, l'accès à la pyramide de cordes est autorisé entre 8h et 20h (arrêté municipal) pour les enfants à partir de 5 ans. Pour disposer des jeux de société et du matériel sportif, vous devez en faire la demande auprès de l'accueil. A la fin de chaque séjour, le matériel prêté non rendu ou détérioré sera facturé sur la base de la valeur de remplacement.

## 8 - PARKING

Pour des raisons de sécurité, il est demandé à la clientèle d'utiliser exclusivement les parkings réservés à cet effet à l'entrée du centre sportif du Gard et à proximité du bâtiment des Cades.

## **9 - DEGRADATION ET VOL**

Tout utilisateur doit, en cas de dégradation, informer la direction du centre ou son représentant et déclarer l'incident à son assurance personnelle. Les réparations seront facturées à l'utilisateur. Le centre sportif du Gard décline toute responsabilité en cas de vol. Vos objets ou biens peuvent être déposés, soit dans les coffres-forts à votre disposition dans certaines chambres réservées aux adultes, soit dans une armoire forte auprès de la direction.

## **10 – ANIMAUX DOMESTIQUES**

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du centre. Nos amis les animaux ne sont pas autorisés à l'intérieur des bâtiments sauf pour les chiens guide d'aveugle ou les chiens d'assistance.

## **11 - RESTRICTIONS**

En application du décret n°2006-1386 du 15/11/2006, il est interdit de fumer (tabac et cigarette électronique) dans les espaces couverts et non couverts du centre. L'introduction, la consommation, la détention et le trafic de stupéfiants aux abords et dans l'établissement sont soumis à des poursuites judiciaires et exposent à de lourdes sanctions pouvant aboutir à une exclusion définitive du contrevenant du centre sportif du Gard.

Pour réduire tout risque d'accident, l'introduction ou la détention d'objets dangereux (cutters, objets tranchants, etc.) est interdite dans l'enceinte de l'établissement.

Les personnes extérieures au centre ne sont pas admises sans autorisation préalable délivrée par la direction. Toute intrusion de personne suspecte dans l'enceinte du centre sportif du Gard devra être signalée à la direction et/ou à la gendarmerie.

## **12 - REGLES DE CONDUITE**

L'utilisateur doit veiller à sa sécurité personnelle et celle d'autrui, et s'abstenir de toute imprudence et de tout désordre qui pourrait nuire à la sécurité et à la tranquillité des autres utilisateurs.

Chaque utilisateur s'engage à :

- Respecter le travail du personnel qui a en charge le bon fonctionnement du centre et de ses équipements ainsi que les lieux et matériels mis à disposition,
- Adopter un langage respectueux en tout temps et en toute circonstance,
- Signaler à la direction toute anomalie structurelle ou comportementale pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens,
- Adopter et faire adopter une attitude éco-responsable afin de préserver l'environnement en appliquant des éco-gestes au quotidien (lumière, chauffage, eau, tri des déchets, gaspillage alimentaire, etc.),
- Communiquer les règles et consignes générales et spécifiques de sécurité à l'ensemble du groupe.

En aucun cas le public mineur doit être laissé sans surveillance d'au moins un adulte dans les locaux du centre.

## **13 - ORGANISATION DES SOINS ET DES URGENCES**

L'établissement n'est pas doté d'un service de soin interne. Un local infirmerie est à votre disposition en cas de nécessité. Aucune personne n'est habilitée à fournir des médicaments aux enfants. En cas de blessure, l'assistant sanitaire du centre sportif du Gard dispense les premiers soins pour les groupes qui n'en posséderaient pas. En cas de malaise ou de douleurs suspectes d'un enfant, les parents doivent être immédiatement avisés par le responsable de groupe qui prendra les dispositions nécessaires pour ramener l'enfant à son domicile et/ou le conduire auprès d'un médecin.

Pour les cas d'urgence, l'enfant sera évacué vers un établissement hospitalier où il sera pris en charge par le responsable de groupe ou la famille. Tout accident survenu dans l'enceinte de l'établissement doit être immédiatement déclaré par le responsable de l'enfant victime et par les témoins, auprès de la direction du centre sportif du Gard. Inter Mutuelles Assurances peut organiser, avec le responsable du groupe et après avis médical, le rapatriement sanitaire (Tét : 0800 875875 - numéro de sociétaire 0190252A / MAIF).

## **14 - PERMANENCE TELEPHONIQUE**

Une permanence téléphonique, pour répondre uniquement aux problèmes techniques (alarmes, intempéries, dégâts des eaux, etc.), est assurée en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil en composant le 06.21.92.38.98.

## **15 - DEPART - FIN DE SEJOUR**

Le dernier jour, nous vous demandons d'enlever les draps, de les trier et de les déposer dans les couloirs, de plier les couvertures sur les lits et de balayer vos espaces privés. Les chambres doivent être libérées le matin avant 9 heures de façon à ce que le personnel puisse commencer le nettoyage et restituer les oublis (habits, chaussures...) avant votre départ. Un état des lieux est effectué par le responsable du séjour et un représentant du centre.

## **16 - VIDEOSURVEILLANCE**

Un système de vidéosurveillance a été mis en place afin de lutter contre les intrusions, les vols et les dégradations. Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 06 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données recueillies par le système et d'un droit d'opposition, ainsi que des modalités d'exercice de ce droit.

## **16 – INFRACTION AU REGLEMENT INTERIEUR**

Tout manquement au règlement intérieur sera signalé par l'équipe du centre sportif du Gard au responsable de groupe (ou accompagnateur). En cas d'incident grave, Le centre sportif du Gard peut procéder à l'exclusion immédiate et ce, sans aucune indemnité et/ou sans aucun remboursement si un règlement a déjà été effectué. Les prestations non réalisées restent dues.

**Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un excellent séjour parmi nous.**

(Le directeur du centre sportif du Gard ou son représentant se réserve le droit d'apporter toutes modifications nécessaires à ce règlement en fonction des nécessités de service)